

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CD24

présenté par

M. Guy Bricout, M. Pancher, M. Lagarde, Mme Sanquer, M. Vercamer, M. Charles de Courson et
M. Zumkeller

ARTICLE 52

Mission « Cohésion des territoires »

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer la mise en place notamment d'une réduction de loyer de solidarité (RSL) corrélée à une baisse du montant de l'APL. Un tel dispositif déstabiliserait en effet totalement le logement social et les locataires et serait totalement contre-productif tant au niveau social qu'économique.